



Assurance loyer impayé internet

Par **Sandrine**, le **27/01/2009** à **23:45**

Bonsoir, rnsuite à une demande de devis d'assurance contre les loyers impayés sur internet en septembre 2008, j' ai reçu un contrat papier par voie de courrier postal me demandant de renvoyer à la compagnie d' assurance ce même contrat signé, accompagné d'une fiche de renseignement complétée et signée, d'une autorisation de prélèvement et d'un 1er règlement à l'ordre de l'assurance.N'étant pas sûre de vouloir m'engager auprès de cette assurance, je décide de ne rien renvoyer. Quelle ne fut pas ma surprise de recevoir en date du 04 décembre 2008 un recommandé m'ordonnant de payer le montant de 93,14euros...alors que je n'ai rien renvoyé ni signé...rnPour finir, je viens de recevoir en date du16 janvier dernier une mise en demeure de payer un montant de 97,90euros à une société de recouvrement mandaté par l'assurance...rnComment se fait-il que l'on me demande de payer une assurance à laquelle je n'ai pas souscri, et quelles sont les démarches à effectuer de mon côté pour sortir de cette situation inextricable?rnMerci par avance de vos réponses.

Par **timati**, le **28/01/2009** à **10:52**

Bonsoir,rnrnEnvoyez leur un courrier en AR leur demandant de vous fournir le double du contrat prouvant que vous êtes bien assuré chez eux. Bien entendu il ne l'auront pas.